COMMUNE DE CHEVROUX

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL
CENTRE DE LOCALITÉ

APPROUVÉ PAR LA MUNICIPALITÉ		SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	
en séance du		du	au
Le Syndic:	La Secrétaire :	Le Syndic:	La Secrétaire :

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL		APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT COMPÉTENT	
dans la séance du		Lausanne, le	
La Présidente :	La Secrétaire :	La Cheffe de Département	
		ENTRÉE EN VIGUEUR LE	

FISCHER MONTAVON + ASSOCIES ARCHITECTES URBANISTES SA YVERDON-LES-BAINS
Base cadastrale du 29 mars 2023 certifiée conforme selon art. 15 RLAT par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA (Moudon), le _____
Le Géomètre breveté :

version enquête publique

03 avril 2023
Yverdon-les-Bains

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCÉDURE LATC

Périmètre du plan d'affectation communal (PA légalisés et zone d'activités économiques exclus)

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité A 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité B 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
- Zone de verdure A 15 LAT
- Zone de verdure B 15 LAT
- Zone de desserte A 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte B 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- Aire de cour sur rue
- Secteur de restriction "inondations par les cours d'eau"
- Secteur de restriction "inondations par les lacs"
- Parcelle concernée par l'article 15 du règlement (Disponibilité des terrains)

Espace réservé aux eaux selon OEaux (ERE) *pour une consultation plus précise, se référer au plan de l'ERE annexé au rapport selon l'art. 47 OAT*

- Espace réservé aux eaux (ERE)

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE PROCÉDURES LIÉES À CELLE DE LA LATC

Limites forestières statiques

- Lisière forestière selon constatation du 13.03.1998 - art. 13 al. 1 LFo
- Lisière forestière à titre indicatif - art. 1 RLVLFo
- Limite de 10m à la lisière selon constatation

ÉLÉMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCÉDURES OU À TITRE INDICATIF

Recensement architectural (◯ bâtiment et ⌖ objet, note)

- Remarquable (note 1)
- Remarquable (note 2)
- Intéressant (note 3)
- Bien intégré (note 4)

Patrimoine bâti (Mesures de protection)

- **MH** Bâtiment classé monument historique
- **INV** Bâtiment inscrit à l'inventaire

Patrimoine

- 305/306 Régions archéologiques
- Périmètre des jardins certifiés ICOMOS

Divers

- Bâtiment existant non cadastré
- 1'193'000 / 2'559'000 Coordonnées géographiques

Echelle 1:2'000 sur A1 — 100m